



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 867

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la situation des lycées agricoles, qui pourraient être menacés par un baisse significative de leurs moyens, qui serait en contradiction avec les annonces faites par le Président de la République et le Premier ministre sur la jeunesse. En effet, le Président de la République a fait de la jeunesse et de l'école une des priorités du quinquennat. Ainsi, le ministère de l'éducation nationale sera préservé de tout gel de crédits et se voit réserver des créations d'emplois publics. Or les lycées agricoles, étant sous la tutelle du ministère de l'agriculture, ne seraient pas soumis au même régime. Avec 810 établissements dont 194 EPLEFPA monosites et multisites et de taille très différente avec une moyenne de plus de 300 élèves, l'enseignement agricole est un des pôles d'excellence du système éducatif français et qui intègre efficacement sur le marché de l'emploi. Il serait alors absurde de considérer que les plus de 170 000 élèves de l'enseignement agricole ne soient pas prioritaires au même titre que les élèves de l'enseignement général. Il lui demande ce que le Gouvernement envisage de faire afin de garantir aux élèves de l'enseignement agricole les mêmes considérations de la part du Gouvernement que les élèves de l'enseignement général.

### Texte de la réponse

L'éducation et l'avenir de la jeunesse sont une priorité du Président de la République. L'intérêt porté à l'enseignement agricole est justifié par l'excellence de ce réseau, ses performances et les réponses qu'il apporte à des enjeux aussi éminents que l'insertion sociale et professionnelle, dont il est un vecteur reconnu. Les préoccupations exprimées sur l'avenir de l'enseignement agricole témoignent de l'intérêt collectif qui lui est porté. Avec plus de 173 000 élèves inscrits, un taux de réussite aux examens de plus de 84%, cet enseignement peut se prévaloir d'un taux net d'emploi supérieur en moyenne à 86%. Ancré dans les territoires, l'enseignement agricole prépare l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt et des nombreux métiers essentiels au développement socio-économique des territoires. À l'heure où l'agriculture doit relever des défis majeurs, elle a besoin de l'enseignement agricole pour l'accompagner dans ces mutations. Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est très attaché à cet enseignement qui rencontre des difficultés en dépit du savoir faire et de l'engagement des personnels. Dans ce contexte, l'enseignement agricole au même titre que l'éducation nationale bénéficiera des mesures d'urgence décidées par le gouvernement pour la rentrée prochaine, ce qui permettra de mobiliser des moyens humains supplémentaires. Ceux-ci seront affectés dans les établissements où les plus grandes difficultés auront été identifiées, en lien avec les autorités académiques. Pour traiter les situations les plus difficiles, 110 emplois seront créés dans l'enseignement afin d'accueillir les élèves dans de meilleures conditions : 50 postes d'enseignants et 60 postes d'auxiliaires de vie scolaire (assistants d'éducation, assistants de vie scolaire individualisés, et autres membres de la communauté éducative). Par ailleurs, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt s'est pleinement engagé dans la concertation menée sous l'autorité du Premier ministre pour la refondation de l'école.

### Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription** : Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 867

**Rubrique** : Enseignement agricole

**Ministère interrogé** : Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire** : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le** : [17 juillet 2012](#), page 4357

**Réponse publiée au JO le** : [7 août 2012](#), page 4707